

**Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue**  
**Compte-rendu de la réunion du 21 mars 2023**  
**à Aimargues**

Séance du 21 mars 2023

Date de convocation : 14 mars 2023

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 6 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 6

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 6 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 6/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : Pierre Martinez, Philippe Gras, Jean Denat, Thierry Féline, Véronique Martin, Thierry Agnel.

Absents excusés : Loïc Fataccioli, André Brundu, Josiane Rosier-Dufond.

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour :

Délibérations par délégations :

- 1- Validation des fiches mesures régionales « Dotations, Innovation et expérimentation »
- 2- Demande de financement pour l'animation du GALPA FEAMPA 2023
- 3- Demande de financement ingénierie régionale 2023
- 4- Demande de financement régional dans le cadre d'un conventionnement pour l'inventaire régionale du patrimoine

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

- 5- Approbation du compte de gestion 2022
- 6- Approbation du compte administratif 2022
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2022
- 8- Propositions budgétaires 2023
- 9- M57 - Fongibilité des crédits
- 10- Mise à jour de la composition du comité de sélection DLAL FEAMPA
- 11- Remplacement et élection de la 6ème Vice-présidence constituant le Bureau syndical
- 12- Désignation des représentants au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) Vidourle Camargue - Programme LEADER 2023-2027
- 13- Demande de financement ingénierie CRTE 2023 - Fonds vert

## Questions diverses :

14- Présentation du guide des aides / fonds de concours des EPCI sollicitées / PO 2022-23

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et le rappel de l'ordre du jour.

### Délibérations par délégation

#### 1- Validation des fiches mesures régionales « Dotations, Innovation et expérimentation »

Cette délibération est ajournée par M. le Président dans l'attente du retour de la Communauté de communes Pays de Lunel.

Elle sera présentée lors du prochain comité syndical le 5 avril prochain.

Les élus du Bureau répondent favorablement à la demande d'ajournement.

#### 2- Demande de financement pour l'animation du GALPA FEAMPA 2023

Rapporteur : Pierre Martinez

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen DLAL FEAMPA 2021-2027 depuis le 13 juillet 2022 (date de sélection de la candidature). Une convention de mise en œuvre des mesures DLAL FEAMPA sur le territoire du GALPA est en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant au minimum 1 ETP sur ces missions d'animation et de gestion.

La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen DLAL FEAMPA prévoit une prise en charge à hauteur de 40% par l'Europe et de 40% de la Région. Le PETR assure la prise en charge des 20% restants.

La Commune du Grau du Roi s'est engagée par convention à prendre en charge les dépenses inéligibles à hauteur de 10 000 € par an.

En 2023, le GALPA DLAL FEAMPA Vidourle Camargue doit prévoir un dépôt de dossier de demande de subvention pour son animation et fonctionnement. Il convient de présenter la répartition prévisionnelle des dépenses d'animation et de fonctionnement de la manière suivante :

#### Animation/fonctionnement DLAL FEAMPA : dépenses présentées de janvier à décembre 2023

DEPENSES DE PERSONNEL					
Agent	Fonction	Coût annuel	Coût horaire	Temps consacré en heures	Montant présenté
Ludivine JOUVE	Animatrice Gestionnaire	45 525,36 €	28,33 €	1607 h	45 525,36 €
DEPENSES FORFAITAIRES - COUTS INDIRECTS					
Taux forfaitaire de 25% des dépenses de rémunération					11 381,34 €
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES					56 906,70 €

Les coûts indirects comprennent les frais généraux, de déplacement, d'hébergement et de restauration. Ils représentent 25% des dépenses de rémunération sur la période 2021-2027 contre 15% sur la période 2014-2022.

### Plan de financement :

Conseil régional Occitanie	40 %	22 762,68 €
DLAL FEAMPA	40 %	22 762,68 €
Autofinancement	20 %	11 381,34 €
<b>TOTAL</b>		<b>56 906,70 €</b>

### Il est proposé au bureau syndical :

- D'adopter le plan de financement,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne et de la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### Résultat du vote :

Vote pour : 6  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

## 3- Demande de financement ingénierie régionale 2023

Rapporteur : Pierre Martinez

Dans le cadre de sa politiques contractuelles territoriales, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR. A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Le plan d'actions du PETR Vidourle Camargue qui sera mis en place en 2023 se présente ainsi :

**Action n°1 :** Animation des programmes européens territorialisés et des contrats sur le territoire Vidourle Camargue,

**Action n°2 :** Mise en œuvre du Contrat territorial avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

**Action n°3 :** Soutien auprès des communes pour la contractualisation de la politique Bourg-Centre,

**Action n°4 :** Mise en œuvre de la dotation « Innovation et expérimentation ».

Son coût de mise en œuvre s'établit comme suivant :

CHARGES DE PERSONNEL DEDIEES AU PLAN D'ACTION 2023				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux ETP lié	Coût plan d'action
Directeur/Contractualisation	CHARLIER Maxime	62 031,36 €	50%	31 015,68 €
Chargé de mission Ingénierie projets contractualisations	CAMBESSEDES Frédéric	45 689,40 €	100%	45 689,40 €
<b>Total frais salariaux du plan d'action 2023</b>				<b>76 705,08 €</b>

### Plan de financement :

Conseil régional Occitanie	58,67 %	45 000,00 €
Autofinancement	41,33 %	31 705,08 €
<b>TOTAL</b>		<b>76 705,08 €</b>

A noter qu'aucun financement ne sera sollicité auprès de la Région pour l'animation 2023 du GAL LEADER.

Au regard des échanges entre services et des éléments présentés, il est proposé au Bureau Syndical :

- De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée un soutien à l'animation territoriale 2023,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### 4- Demande de financement régional dans le cadre d'un conventionnement pour l'inventaire régional du patrimoine

Rapporteur : Pierre Martinez

La Région Occitanie a mission d'assurer l'Inventaire général du patrimoine culturel. Elle est responsable de la validité scientifique des actions de connaissance menées sur le territoire régional. L'objectif de ce dispositif est de recenser, comprendre, étudier et faire connaître l'ensemble du patrimoine régional, pour :

- 1) Améliorer, enrichir la connaissance et soutenir la conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire régional,
- 2) Garantir la qualité et la validité de la connaissance enregistrée avec une méthode élaborée et approuvée nationalement,
- 3) Soutenir et assurer la mise en place de services patrimoniaux compétents au plus près des territoires,
- 4) Assurer la diffusion d'une connaissance scientifique de qualité au plus grand nombre et aux spécialistes.

Afin de renforcer l'efficacité et le rythme de l'Inventaire général sur le territoire régional, mais aussi de permettre une prise en compte accrue du patrimoine culturel, par le grand public ainsi que dans les documents d'urbanisme, la Région s'associe à des collectivités publiques et à des établissements publics disposant de l'ingénierie qualifiée pour mener l'Inventaire du territoire correspondant sous l'encadrement des services compétents.

Le dispositif d'intervention de la Région est conçu sur la base d'une convention, le cas échéant pluriannuelle d'objectifs, qui prend en compte :

- La définition concertée d'un programme scientifique et culturel (Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques),
- Les modalités de la mise à disposition du public des résultats du travail produit dans ce cadre,
- Un descriptif des moyens humains et techniques mis en commun.

L'inventaire des patrimoines conduit depuis 15 ans par le PETR permet de proposer un conventionnement à définir avec la Région sur plusieurs thématiques :

- Le patrimoine protestant, y compris le patrimoine mémoriel
- Le patrimoine civil républicain
- Le patrimoine médiéval
- Le patrimoine bâti vernaculaire (habitat rural, mazets, capitelles, ...)
- Le patrimoine industriel, verre et sel.

Concernant le patrimoine culturel immatériel :

- les savoir-faire (la pierre, le roseau...)
- les pratiques sociales (gastronomie, diète méditerranéenne, ...)

Des travaux de recherches et de connaissance peuvent être conduits sur des fonds d'archives privés mis à la disposition du PETR en vue de publications.

L'aide de la Région Occitanie est une aide sélective qui tient compte de l'intérêt scientifique et culturel des projets ainsi que de la mobilisation d'une ingénierie spécifique agréée par la Région.

Elle peut atteindre 50 % du montant total de l'opération avec un plafonnement de la subvention à 60.000€ par an.

Il convient de présenter la répartition prévisionnelle des dépenses d'ingénierie de la manière suivante :

## Dépenses annuelles prévisionnelles présentées

DEPENSES DE PERSONNEL				
Agent	Fonction	Coût annuel	Temps consacré	Montant présenté
Patricia CARLIER	Attachée principale conservation patrimoine	51 491,16 €	0,5 ETP	25 745,58 €

FRAIS DE STRUCTURE	
Charges à caractère général et autres proratisées (10% = 1 agent/10 au total sur la base réalisée en 2022)	3 807,68 €

<b>TOTAL DES DEPENSES ANNUELLES PREVISIONNELLES</b>	<b>29 553,26 €</b>
---	--------------------

### Plan de financement annuel :

Conseil régional Occitanie	50 %	14 776,63 €
Autofinancement	50 %	14 776,63 €
<b>TOTAL</b>		<b>29 553,26 €</b>

Une demande pourra également solliciter à hauteur de 30% le programme européen LEADER porté par le GAL Vidourle Camargue via sa fiche-action 3 sur les objectifs opérationnels :

- N°3.2 : Généraliser la médiation pour une culture accessible à tous,
- N°3.3 : Sauvegarder et transmettre un patrimoine porteur d'une identité forte.

Les règles des coûts simplifiés n'étant pas connus à ce jour, celle-ci fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### Il est proposé au bureau syndical :

- De solliciter un conventionnement pluriannuel pour l'aide à la connaissance et à l'inventaire général des patrimoines porté par la Région Occitanie,
- D'adopter les dépenses prévisionnelles et le plan de financement liés,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

## Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical

<b>5- Approbation du compte de gestion 2022</b>
<b>6- Approbation du compte administratif 2022</b>

### Exposé :

Ces deux rapports seront présentés par M. Agnel.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 sous la présidence de M. le Président, Pierre Martinez.

Les résultats de l'exercice 2022 dont le détail est joint au présent rapport s'établissent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	0.00 €	10 540.76 €	+ 10 540.76 €
Fonctionnement	494 396.66 €	494 970.78 €	+ 574.12 €

Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2022 à reporter au budget primitif 2023 :

**Investissement** (report exercice 2021 + résultat exercice 2022) : 107 670.46 € + 10 540.76 € = + 118 211.22 €

**Fonctionnement** (report exercice 2021 + résultat exercice 2022) : 147 579.51 € + 574.12 € = + 148 153.63 €

Ces chiffres sont en conformité pour les deux sections avec le compte de gestion 2022 de Madame la Payeuse Départementale du Gard, comptable du PETR.

M. Agnel fera une présentation détaillée des résultats.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** le compte de gestion de Mme la Payeuse Départementale du Gard pour l'exercice 2022 qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Et

- **D'adopter** le Compte administratif 2022 du PETR Vidourle Camargue.

Les membres du bureau n'ont pas d'observations à formuler et approuvent les présents rapports.

## 7- Affectation des résultats de l'exercice 2022

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par M. Agnel.

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du compte administratif 2022 qui fait apparaître :

- un résultat cumulé de fonctionnement de : 147 579.51 € + 574.12 € = + 148 153.63 €
- un résultat cumulé d'investissement de : 107 670.46 € + 10 540.76 € = + 118 211.22 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M57, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2023 et compte tenu du résultat d'investissement 2022, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2023.

Il n'y a pas de question.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** cette proposition,
- **D'autoriser le Président** à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## 8- Propositions budgétaires 2023

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par M. Agnel.

Lors de sa séance du 15 février 2023, le Comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du PETR Vidourle Camargue pour l'année 2023.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif soumis à adoption pour l'exercice 2023. La présentation, ci-jointe, expose les grandes orientations de ce budget.

Comme les années précédentes il est proposé de voter le budget par chapitre.

### Recettes budgétaires 2023 :

Le budget primitif 2023 proposé prend en compte les résultats de l'année 2022 soit :

- un résultat de fonctionnement de : + 574.12 €
- un résultat d'investissement de : + 10 540.76 €

Pour un cumul total au regard des années précédentes à reporter de :

- + 148 153.63 € en fonctionnement
- + 118 211.22 € en investissement

### **Section de fonctionnement :**

Les chapitres de recettes de fonctionnement ouverts pour 2023 sont les suivants :

- Chapitre 002 Résultat reporté : 148 153.63 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges : 1 000.00 €
- Chapitre 70 Produits des services : 18 000.00 €
- Chapitre 74 Dotations et participations : 605 828.74 €
- Chapitre 75 Autres produits gestion courante : 5.00 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels : 1 000.00 €

Pour un total de : 773 987.37 €

### **Section d'investissement :**

Les chapitres de recettes d'investissement ouverts pour 2023 sont les suivants :

- Chapitre 10 Dotation fonds divers Réserves : 2 000.00 €
- Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 6 310.34 €
- Chapitre 001 Excédent antérieur reporté : 118 211.22 €

Pour un total de : 126 521.56 €

### **Dépenses budgétaires 2023 :**

#### **Section de fonctionnement :**

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2023 sont les suivants :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : 275 400.00 €
- Chapitre 012 Charges de personnel : 475 000.00 €
- Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections : 10 000.00 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 12 087.37 €
- Chapitre 66 Charges financières : 1 000.00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 500.00 €

Pour un total de : 773 987.37 €

#### **Section d'investissement :**

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2023 sont les suivants :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 40 000.00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 86 521.26 €

Pour un total de : 126 521.26 €

Le budget primitif 2023 du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 773 987.37 €
- en section d'investissement à : 126 521.26 €

M. Agnel précise que le budget 2023 se situe dans la continuité des budgets précédents sans changement global. Comme chaque année, la section de fonctionnement est privilégiée en raison des missions du PETR, principalement de l'ingénierie, et plus particulièrement les charges de personnel. Il n'y a que peu d'investissements.

Les cumuls des résultats antérieurs reportés permettent une avance de trésorerie ne nécessitant pas d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier.

Le Bureau approuve le projet de rapport.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le principe d'un vote par chapitre des dépenses et des recettes,

- D'adopter les propositions budgétaires 2023 récapitulées sur les documents joints,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## 9- M57 – Fongibilité des crédits

### Exposé :

Ce rapport sera présenté par M. Agnel.

Dans le cadre du passage à la norme M57, l'exécutif a la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Le présent rapport est approuvé par le Bureau.

### Il sera proposé au Comité syndical :

- D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section au taux maximum, soit dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## 10- Mise à jour de la composition du comité de sélection DLAL FEAMPA

### Exposé :

Ce rapport sera présenté par M. Martinez.

Lors du comité syndical du 7 juillet 2021, la candidature déposée avait été validée avec sa gouvernance et la composition du comité de sélection. Suite à la prospective auprès des structures pour leur engagement sur la nouvelle période à désigner leurs représentants, quatre modifications (en rouge ci-dessous) sont proposées : l'ajout d'un siège pour les coopératives des pêcheurs en substitution du siège dédié aux professionnels en chantier naval ne pouvant se mobiliser.

Au sein du collège des professionnels, l'intitulé « Entreprises du segment aval de la filière pêche » a été remanié pour devenir « Entreprise de commercialisation, transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture ». En effet, une entreprise spécialisée dans l'aquaculture s'est portée volontaire pour siéger au Comité de Sélection. Et la précision sur le siège du collège des associations qui restait à définir en accueillant l'institution du SEAQUARIUM.

La nouvelle composition du comité de sélection proposée est donc la suivante :

Répartition des sièges au comité de sélection FEAMPA 2021-2027		
Sièges	Collèges	Institutions
Public 8 sièges	Collège des élus 7	Présidence du PETR Vidourle Camargue
		PETR Vidourle Camargue
		Commune du Grau du Roi
		Commune du Grau du Roi
		CC Terre de Camargue
		CC Petite Camargue
		CC Pays de Lunel
		Port Camargue
Privé 11 sièges	Collège des professionnels 5	Pêcheur professionnel
		Coopérative des pêcheurs (SOCOMAP)
		Coopérative des pêcheurs (La Graulenne)
		Entreprise du segment aval de la filière Pêche
		Entreprise de commercialisation, transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
		Professionnel du tourisme
	Professionnel chantier naval	

	Collège des associations et institution 2	Association de plaisancier de Port Camargue (ASPPC) <b>SEAQUARIUM A-définir</b>
	Collège des socio-professionnels 4	Comité Régional des pêches Comité Départemental des pêches Organisme Professionnel des pêcheurs du SUD Prud'homie

Les élus du Bureau approuve la proposition de composition du comité de sélection.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la nouvelle composition du comité de sélection,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 11- Remplacement et élection de la 6ème Vice-présidence constituant le Bureau syndical

Exposé :

Ce rapport sera présenté par M. Martinez.

La démission de M. Pierre GRISELIN laisse le poste de la 6ème Vice-présidence en charge du PAT et du soutien à la ruralité occupée par la communauté de communes du Pays de Lunel, vacant dont il faut pourvoir au remplacement selon les modalités prises par délibération n°2020-09-388.

Le Président indique qu'il est procédé, dans les mêmes formes que pour l'élection de la Présidence, à l'élection des Vice-présidents-es.

Il sera proposé au Comité syndical :

- De procéder au remplacement et à l'élection de la 6ème Vice-présidence ;
- De valider les résultats de l'élection ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### 12- Désignation des représentants au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) Vidourle Camargue - Programme LEADER 2023-2027

Exposé :

Ce rapport sera présenté par M. Martinez.

Le PETR Vidourle Camargue a été sélectionné le 9 février 2023 par la Région Occitanie pour porter le programme LEADER 2023-2027. Une convention de mise en œuvre des fiches actions sur le territoire du GAL est en cours d'élaboration.

Parmi les obligations pour la signature de la convention, le PETR doit désigner ses représentants au Comité de programmation qui aura la charge la gestion du FEADER et l'attribution des subventions aux projets déposés auprès du GAL. Celui-ci est composé de la façon suivante :

<b>Collège public</b> 8 sièges
<b>Présidence</b> 1 voix PETR Vidourle Camargue
<b>EPCI membres</b> 1 voix CC Terre Camargue 1 voix CC Petite Camargue 1 voix CC Rhône Vistre Vidourle 1 voix CC Pays de Sommières 1 voix CC Pays de Lunel
<b>Départements</b> 1 voix Conseil Départemental 34

<b>Collège privé</b> 12 sièges
<b>Les consulaires</b> 1 voix partagée CCI 30 et 34 1 voix partagée CA 30 et 34 1 voix partagée CMA 30 et 34 1 voix CRESS Occitanie
<b>Les associations</b> 1 voix partagée CIVAM 30 et CIVAM BIO 34 1 voix partagée PLIE Est-héraultais/Fondespierre 1 voix Fédération Française de Course Camarguaise 1 voix association CALADE

Le Président du PETR est membre de droit du Comité de programmation en tant que titulaire et assure la présidence des séances. Il convient de désigner un élu suppléant.

*Pour rappel, Mme Rosier-Dufond a assuré cette mission sur la programmation 2014-2022.*

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la candidature proposée à la suppléance de la présidence du GAL Vidourle Camargue,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 13- Demande de financement ingénierie CRTE 2023 – Fonds vert

**Exposé :**

Ce rapport sera présenté par M. Martinez.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Si le Fonds vert compte de nombreux dispositifs permettant de financer des projets d'investissement, il finance en parallèle et en complémentarité, des appuis en ingénierie par mesure et plus transversalement autour d'une mesure dédiée. Au travers de ces financements en ingénierie, le fonds vert doit permettre de répondre à 3 objectifs d'accompagnement aux temporalités différentes :

- 1) Accélérer et amplifier le passage à l'action pour une mise en œuvre massive de projets qui pourront être financés par les mesures d'aide du fonds vert horizon court terme (2023) ;
- 2) Faire émerger les idées présentes dans les territoires, les structurer et les transformer en projets horizon moyen terme (à compter de 2024-2025) ;
- 3) Aider les collectivités à façonner leur stratégie territoriale autour de la transition écologique horizon permanent.

La mesure entièrement dédiée à l'ingénierie d'animation et de planification a vocation à aider les collectivités ou groupements de collectivités, plus spécifiquement :

- Dans l'élaboration ou la finalisation de leur stratégie de transition écologique, déclinée en plan d'action, tout particulièrement dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qu'ils ont signés avec l'Etat ;
- Dans la mise en œuvre et le suivi de ces plans d'action ;
- Dans l'émergence de projets à forte ambition environnementale, en complément de l'offre d'ingénierie déployée par d'autres partenaires.

Le fonds vert peut cofinancer par exemple un chef de projet CRTE, en veillant à sa complémentarité avec les chefs de projets déjà présents sur le terrain dans le cadre des programmes nationaux de l'ANCT (PVD, ACV, etc.) ou d'autres dispositifs (ADEME, Agences de l'eau, Banque des territoires, etc.).

En qualité de chef de file des contractualisations et par sa mission de mutualisation d'ingénierie financière, le PETR Vidourle Camargue s'inscrit pleinement dans cette volonté en accompagnant les porteurs de projets du territoire dans la transition écologique et énergétique. Ce travail se traduit notamment par l'animation et le pilotage stratégique du Contrat de Relance et de Transition Ecologique Vidourle Camargue 2021-2026.

Il convient de présenter la répartition prévisionnelle des dépenses d'ingénierie de la manière suivante :

**Dépenses annuelles prévisionnelles présentées**

DEPENSES DE PERSONNEL				
Agent	Fonction	Coût annuel	Temps consacré	Montant présenté
Frédéric CAMBESSEDES	Chargé de mission Ingénierie financière et contractualisations	45 689,40 €	1 ETP	45 689,40 €

### Plan de financement annuel :

ETAT	21,33 %	9 747,26 €
REGION OCCITANIE	58,67 %	26 804,26 €
Autofinancement	20 %	9 137,88 €
<b>TOTAL</b>		<b>45 689,40 €</b>

Le Bureau approuve le projet de rapport.

### Il sera proposé au comité syndical :

- De solliciter un soutien à l'ingénierie du fonds vert dans le cadre de la mission ingénierie financière et contractualisations,
- D'adopter les dépenses prévisionnelles et le plan de financement liés,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Etat pour l'opération sus-citée,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Questions diverses

### 14- Présentation du guide des aides / fonds de concours des EPCI sollicitées / PO 2022-23

Le document mis à jour au 1<sup>er</sup> mars 2023 est distribué aux élus présents.

Il sera diffusé aux élus/techniciens par voie dématérialisée et disponible sur le site internet du PETR.

Certains élus souhaitent qu'il soit distribué en version papier lors du comité syndical.

La séance est levée à 12h00.

Compte-rendu rédigé le 21/03/2023 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez



Syndicat Mixte  
PETR  
Vallée de la  
Garonne